



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDT51
Direction départementale des territoires
Marne



La police de l'urbanisme à usage des élus

Lutter contre les infractions au Code de l'urbanisme

“

La lutte contre les infractions ne saurait être une fin en soi. Il appartient à l'administration, par des actions d'information, d'explication et de prévention, de sensibiliser les administrés et les constructeurs aux objectifs que poursuivent les règles d'urbanisme et aux conséquences de la violation de la loi sur la qualité des paysages et des villes.

”

Ministère de l'écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (2012, 1^{er} février)
Guide d'application des dispositions pénales du code de l'urbanisme
«Préambule»

Le respect des règles d'urbanisme constitue un enjeu fort pour la cohérence de la qualité du paysage, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

La violation des règles d'urbanisme et le non-respect des autorisations d'occuper le sol relèvent des juridictions pénales et peuvent constituer des délits.

Les élus, conscients de ces enjeux et très impliqués dans la maîtrise de l'urbanisation de la commune et le respect de l'égalité des citoyens devant la loi, se sentent, pour certains, parfois démunis face aux infractions.

La Mission « Police de l'urbanisme » au sein de la cellule « Autorisations et fiscalité de l'urbanisme » du Service Urbanisme de la DDT assure un rôle de conseil et d'appui auprès des communes dans le cadre des dispositions pénales du droit de l'urbanisme.

ddt-su-police@marne.gouv.fr



DDT51

Direction Départementale des Territoires de la Marne - 40 boulevard Anatole France - 51000 Châlons-en-Champagne